

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 4 juin 2018 à 20h14, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Maxim Bousquet, Kim Tétrault, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est absent Monsieur le conseiller Francis Grégoire

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2018

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2018

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mai 2018

4. Adoption des comptes

5. Période de questions

6. Correspondance

7. Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

8. Administration

8.1 Rapport du maire sur les faits saillants et la situation financière de la municipalité

8.2 Bureau municipal – Modifications au bureau de la directrice générale

8.3 Entente intermunicipale - Gestion documentaire et archivistique

8.4 Agente de développement - Demande de renouvellement de contrat

8.5 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2018 - Inscription

9. Sécurité publique

9.1 Service des incendies – Formation désincarcération – Inscription de 3 candidats

9.2 Association des pompiers volontaires de Saint-Jude – Versement de la cotisation annuelle

9.3 Entente intermunicipale service de désincarcération – Achat des pinces usagées – Partage des coûts

9.4 Service des incendies – Achat d'une scie à chaîne

9.5 Service des incendies – Souper aux homards – Garde en caserne – Autorisation

9.6 Sécurité civile – Formation « Introduction à la sécurité civile pour les élus » - Autorisation de paiement

9.7 Service des incendies – Formation « Conservation de la preuve et protection de la scène en RCCI » - Inscription des officiers

10. Transport

10.1 Voirie – Embauche d'un surnuméraire estival – Entérinement

10.2 Voirie – Inspecteur municipal – Fin de la probation

10.3 Voirie – Achat d'un ordinateur portable

11. Hygiène du milieu et environnement

11.1 Jardin communautaire - Autorisation

11.2 Caractérisation des rives visant l'application réglementaire relative au respect des bandes riveraines – Mandat à M. Patrick Bernard

12. Aménagement et urbanisme

12.1 Ventes de garage – 1 et 2 septembre 2018

12.2 Adoption – Règlement numéro 434-26-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006 concernant les normes applicables sur les résidences de type bi-génération

13. Loisirs, culture et famille

13.1 Parc Elphège-Filiatrault, terrains de soccer et de balle – Installation de toilettes

13.2 Parc Elphège-Filiatrault - Réfection de l'allée piétonnière

13.3 Jeux d'eau – Mandat d'analyse d'eau

13.4 Loisir et sport Montérégie – Cotisation annuelle

14. Autres sujets

14.1 Mémoires Rochvilloises – Projection du documentaire – Répartition des frais

14.2 Entretien du cimetière - Demande de la Fabrique

15. Rapport des élus - Information

16. Période de questions

17. Clôture de la séance

2018-06-149

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

DE REPORTER les points suivants :

- 8.4 Agente de développement – Demande de renouvellement de contrat
- 9.4 Service des incendies – Achat d'une scie à chaîne
- 14.2 Entretien du cimetière - Demande de la Fabrique

D'ADOPTER le procès-verbal tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 MAI 2018

2018-06-150

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 17 MAI 2018

2018-06-151

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 31 MAI 2018

2018-06-152

Sur la proposition de Mme Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de mai 2018 avec les faits saillants suivants:

Salaires nets (mai 2018):	21 309.39\$
Comptes déjà payés (mai 2018):	19 364.42\$
Comptes à payer (mai 2018):	275 803.63\$

Appels des pompiers:

16-05-2018	889, rue Ménard	Feu extérieur avec dommage à la résidence	Saint-Jude
18-05-2018	971, Thiersant	Fausse alarme	Saint-Louis
24-05-2018	861, 6e rang	Feu de bâtiment agricole	Saint-Jude

2018-06-153

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis.

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Dominique Plouffe secrétaire-trésorière adjointe
pour Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

mai 2018	LA MOISSON MASKOUTAINE – Rapport d'activités 2017-2018
10 mai 2018:	MUNICIPALITÉ LA PRÉSENTATION - Copie certifiée des règlements 219-27, 220-17 et avis public de la date d'entrée en vigueur.
24 mai 2018:	RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal du conseil d'administration du 23 mai 2018.
28 mai 2018:	RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2018.

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation

7. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois de mai 2018 préparé par monsieur Mathieu Senécal, inspecteur en bâtiment.

8. ADMINISTRATION

8.1 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS ET LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2017, ainsi que le rapport du vérificateur externe. Je ferai la description sommaire des projets d'immobilisation réalisés en 2017.

1. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE DE 2017

Les états financiers au 31 décembre 2017 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 1 704 956.73 \$. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) ont totalisé 1 769 999,23 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2017 un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 155 064.00\$. Ce déficit provient principalement des investissements en infrastructure dont certains qui ont été réalisés à même les sommes du surplus accumulé non affecté, lequel est passé de 819 681.19 \$ à 586 263.56 \$ au 31 décembre 2017.

2. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2017 ont été vérifiés par le vérificateur externe, Monsieur André Brodeur, comptable agréé, de la firme LBL CPA INC. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Jude.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « *les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Jude et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie et de leurs gains et pertes de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public* ».

3. PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2017

Outre le maintien des opérations régulières de la municipalité, l'année 2017 a été marquée par les réalisations suivantes :

- resurfaçage du 6^e rang sur une distance de 2,5 km ;
- aménagement d'une aire de jeux d'eau
- achat et installation de nouveaux modules de jeux au parc du Centre communautaire;
- Drainage des terrains sportifs;
- Mise en œuvre de l'entente intermunicipale pour les services de désincarcération ;
- Tournage du documentaire 'Les Mémoires Rochvilloises : un patrimoine à préserver!'
- Ouverture de la rue Roy dans la phase 2 du développement résidentiel.

Tous ces accomplissements pendant une année électorale ont fait de 2017 une année exceptionnelle et cet exploit n'aurait pu être possible sans le travail acharné de l'équipe municipale ainsi que la précieuse collaboration des citoyennes et citoyens de Saint-Jude.

Ce 4 juin 2018

Le maire Yves de Bellefeuille

8.2 BUREAU MUNICIPAL – MODIFICATIONS AU BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre d'employés dans le bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE par la nature de ses fonctions, la directrice générale doit pouvoir exercer son travail dans un milieu propice à la concentration et à la gestion confidentielle des différents dossiers;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Buropro Citation pour l'achat et l'installation d'une division murale afin de créer un bureau fermé pour la directrice générale;

2018-06-154

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER Buropro Citation pour l'achat et l'installation d'une division murale au bureau municipal pour un montant de 4 353.00\$, taxes en sus.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70120 522 «entretien et réparation Centre communautaire» en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE - GESTION DOCUMENTAIRE ET ARCHIVISTIQUE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-06-173 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 14 juin 2017, à l'effet de mettre sur pied un service d'acquisition de logiciel pour la gestion documentaire et archivistique pour les municipalités membres de la Partie 2;

CONSIDÉRANT que ce service est destiné aux municipalités de la Partie 2 de la MRC des Maskoutains désireuses de se doter du logiciel de gestion documentaire utilisé par la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jude souhaite acquérir, par le biais du service d'acquisition de logiciel pour la gestion documentaire et archivistique, le logiciel proposé par la MRC des Maskoutains, soit le logiciel Ultima de la compagnie Solutions de gestion intégrée (CGI) inc., et que le logiciel soit hébergé sur le serveur dédié à cet effet à la MRC des Maskoutains;

2018-06-155

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

QUE la municipalité de Saint-Jude :

ACQUIERT, par le biais du service d'acquisition de logiciel pour la gestion documentaire et archivistique de la MRC des Maskoutains, le logiciel Ultima de la compagnie Solutions de gestion intégrée (CGI) inc.; et

AUTORISE l'hébergement dudit logiciel sur le serveur dédié, à cet effet, à la MRC des Maskoutains; et

S'ENGAGE à payer à la MRC des Maskoutains pour la quote-part et les frais promis au Règlement numéro 17-500 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 2 (Administration, évaluation, pacte rural, urbanisme) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2018 et modifié par le Règlement numéro 18-513 modifiant le Règlement numéro 17-500 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 2 (Administration, évaluation, pacte rural, urbanisme) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2018;

Par la suite, S'ENGAGE, tant que la Municipalité de Saint-Jude utilisera le logiciel de gestion documentaire et archivistique d'Ultima de la compagnie Solutions de gestion intégrée (CGI) inc. et que la MRC des Maskoutains offrira ce service, à payer à cette dernière les frais et honoraires inhérents à la mise à jour et à l'entretien de ce logiciel qui

seront établis, d'année en année, par le biais de l'établissement des quotes-parts de la Partie 2 (Administration, évaluation, pacte rural, urbanisme) ou d'un règlement de tarification alors en vigueur.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 13000 414 «administration et informatique»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.4 AGENTE DE DÉVELOPPEMENT – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

Point reporté

8.5 CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - INSCRIPTION

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel du 20 au 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-156

Sur la proposition de Mme Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER monsieur le maire Yves de Bellefeuille à assister à ce congrès et de défrayer les coûts d'inscription au montant de 780.00\$, taxes en sus;

Les frais de déplacement, de stationnement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 11000 346 «congrès délégation».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 SERVICE DES INCENDIES – FORMATION DÉSINCARCÉRATION – INSCRIPTION DE 3 CANDIDATS

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2018-11-241, la municipalité de Saint-Jude a adhéré à l'entente intermunicipale relative à l'établissement de services de désincarcération avec la Ville de Saint-Ours, les Municipalités de Saint Bernard-de-Michaudville, de Saint-Jude, de Saint-Marcel-de-Richelieu et la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 5.1 de ladite entente, la municipalité de Saint-Jude s'est engagée à former le personnel requis;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Service aux entreprises régionalisé, Centre du Québec (Le_SAE) en date du 5 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-157

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'INSCRIRE messieurs Steve Émond, Réjean Graveline et Marc-André Brazeau à la formation « Formation en désincarcération » offerte par Service aux entreprises régionalisé – Centre du Québec et qui aura lieu au courant de l'été 2018;

DE DÉFRAYER un montant de :

- 3 500\$, taxes en sus, représentant le coût d'inscription pour 34 heures de formation;
- la rémunération au taux horaire du salaire minimum ainsi que les frais de déplacement;
- un montant d'environ 350\$ pour le coût des véhicules nécessaires à la formation pratique;

Cette dépense sera attribuée au poste 02 22000 454 «formation pompiers».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE SAINT-JUDE – VERSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

2018-06-158

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE VERSER la somme de 2 100\$ à l'Association des pompiers volontaires de Saint-Jude, soit 100\$ par pompier.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 494 «pompiers – cotisations».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION – ACHAT DES PINCES USAGÉES – PARTAGE DES COÛTS

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2018-05-137, la municipalité de Saint-Jude a participé à un achat groupé d'un ensemble de pinces de désincarcération neuf, dont le coût est partagé à l'ensemble des 7 municipalités membres de l'entente de désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a acheté l'ensemble de pinces qui était utilisé par nos services incendies depuis la mise en œuvre de cette entente, soit le 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT la proposition de la Ville de Saint-Ours à l'effet que les pinces usagées deviennent également une acquisition commune pour l'ensemble des municipalités membres à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE l'achat en commun de ce deuxième ensemble permettra une meilleure couverture du territoire desservi par l'entente;

2018-06-159

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU:

DE PARTICIPER à l'achat des 3 outils Genesis Eforce en commun avec les 7 municipalités membres de l'entente;

DE DÉFRAYER le coût d'achat selon la répartition prévue à l'entente, soit un montant de 2 915.00\$, taxes en sus

D'EMPRUNTER une somme de 9 946.75\$ représentant la dépense nette pour l'achat des pinces neuves au montant de 6 886.74\$ ainsi que les pinces usagées au montant de 3 060.02\$, au fonds de roulement pour effectuer cette dépense en immobilisation;

DE REMBOURSER le fonds de roulement pour un montant de 9 946.75\$ sur une période de cinq (5) ans à raison de 1 989.35\$ par année à compter de septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.4 SERVICE DES INCENDIES – ACHAT D'UNE SCIE À CHAÎNE

Point reporté

9.5 SERVICE DES INCENDIES – SOUPER AUX HOMARDS – GARDE EN CASERNE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE lors du souper aux homards du 26 mai dernier organisé par l'Association des pompiers de Saint-Jude l'ensemble des pompiers disponible cette soirée étaient mobilisés pour le déroulement du souper ;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir une protection incendie aux municipalités de Saint-Jude et de Saint-Bernard-de-Michaudville en ayant une équipe prête à intervenir en cas d'incendie ;

2018-06-160

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement de de 250\$ pour l'équipe composée de 5 pompiers des municipalités voisines qui a assuré la garde en caserne de 17h à minuit.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 442 «pompiers – services payés à d'autres municipalités».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.6 SÉCURITÉ CIVILE – FORMATION « INTRODUCTION À LA SÉCURITÉ CIVILE POUR LES ÉLUS » - AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QU'une formation intitulée « Introduction à la sécurité civile pour les élus » s'est tenue à Saint-Marcel-de-Richelieu le 5 mai dernier ;

CONSIDÉRANT la participation des personnes suivantes : M. Yves de Bellefeuille, M. Sylvain Lafrenaye, M. Francis Grégoire, M. Maxim Bousquet et Mme Nancy Carvalho;

CONSIDÉRANT QUE les participations de M. Francis Grégoire et de Mme Nancy Carvalho ne sont pas facturées puisque ces personnes suivent déjà la formation complète avec l'ACSIQ;

2018-06-161

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement de la facture P-971 au montant de 360.00\$ taxes en sus, à l'entreprise Sécurité civile Landry inc.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 11000 346 «congrès délégation».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.7 SERVICE DES INCENDIES – FORMATION « CONSERVATION DE LA PREUVE ET PROTECTION DE LA SCÈNE EN RCCI » - INSCRIPTION DES OFFICIERS

CONSIDÉRANT l'offre de services faite par le Service de protection et d'intervention d'urgence de Sorel-Tracy à la Régie Intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue pour une formation intitulée « Conservation de la preuve et protection de la scène en RCCI » ;

CONSIDÉRANT l'invitation faite à notre service incendie à l'effet de participer à cette formation;

CONSIDÉRANT l'intérêt des officiers à y participer, soit M. Francis Grégoire, M. Guy Dion et M. François Graveline;

2018-06-162

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'INSCRIRE les officiers du Service de sécurité incendie de Saint-Jude à cette formation d'une durée de 3 heures;

DE DÉFRAYER un montant de 71.50\$, taxes en sus, représentant le coût d'inscription pour 3 heures de formation, ainsi que la rémunération au taux horaire du salaire minimum et les frais de déplacement.

Cette dépense sera attribuée au poste 02 22000 454 «formation pompiers».

Formation	71.50\$
Heures de formation	108.00\$ (3 heures x 12\$ x 3 officiers)
Total (taxes en sus)	179.50\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. TRANSPORT

10.1 VOIRIE – SURNUMÉRAIRE ESTIVAL - EMBAUCHE - ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT l'ouverture de poste pour l'embauche d'un surnuméraire estival qui sera responsable notamment de la coupe du gazon et du lignage des terrains sportifs;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a consulté l'ensemble des membres du conseil pour approuver le choix du candidat;

2018-06-163

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Stéphane Breton à titre de journalier estival au taux horaire de 13.75\$ / heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 VOIRIE – INSPECTEUR MUNICIPAL – FIN DE LA PROBATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-01-002 adoptée par le conseil lors de la séance extraordinaire du 11 janvier 2018, à l'effet d'embaucher monsieur David Jacob, au poste d'inspecteur municipal en date du 12 janvier 2018, avec une période de probation de six mois ;

CONSIDÉRANT que la période de probation de monsieur David Jacob se terminera le 12 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice générale et la recommandation favorable à l'effet de confirmer le maintien en poste et la fin de probation de M. David Jacob;

2018-06-164

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

DE CONFIRMER la permanence de monsieur David Jacob au poste d'inspecteur municipal, et ce, au terme de sa période de probation, le tout en conformité avec le rapport administratif présenté par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.3 VOIRIE – ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal devra suivre sa formation d'opérateur d'eaux usées à compter du 10 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un ordinateur portable est utile pour que l'employé puisse consulter la documentation nécessaire à son travail;

CONSIDÉRANT la soumission d'E.M.I. pour un ordinateur portable Panasonic Toughbook ;

2018-06-165

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétraut,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat d'un ordinateur portable auprès de la compagnie E.M.I., pour un montant de 715.00\$, taxes en sus.

Cette dépense sera attribuée au poste 02 32000 454 «formation voirie».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

11.1 JARDIN COMMUNAUTAIRE - AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet intitulé « Les citoyens jardinent » et présenté par la directrice générale en collaboration avec Mme Amélie Cordeau du CCCPEM;

CONSIDÉRANT le rapport présenté aux membres du conseil à l'effet de créer un jardin communautaire et d'offrir 10 parcelles aux citoyens de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QUE des sommes devront être allouées à ce projet pour permettre notamment l'aménagement des parcelles, l'installation d'une clôture, l'approvisionnement en eau etc.;

2018-06-166

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER ce projet pilote et d'offrir la possibilité aux citoyens le souhaitant de bénéficier d'un jardin communautaire;

DE LIMITER l'usage à 10 parcelles sur le terrain à proximité du garage municipal;

DE FONCTIONNER selon un système de « premier arrivé, premier servi » pour la réservation des parcelles selon la date qui sera annoncée dans la prochaine édition du journal « Le Rochvillois »

D'AUTORISER la directrice générale à pourvoir aux sommes requises pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 CARACTÉRISATION DES RIVES VISANT L'APPLICATION RÉGLEMENTAIRE RELATIVE AU RESPECT DES BANDES RIVERAINES – MANDAT À M. PATRICK BERNARD

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont énoncé clairement leur volonté d'appliquer la réglementation quant au respect des bandes riveraines, notamment, mais non limitativement, celles visibles le long des routes;

CONSIDÉRANT QUE depuis les cinq (5) dernières années, la Municipalité a multiplié ses efforts pour sensibiliser la population et les propriétaires à l'importance du respect des bandes riveraines;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a annoncé en 2018 sa volonté de faire respecter les bandes riveraines par l'intermédiaire du document accompagnant tous les comptes de taxes, ainsi que par l'envoi d'une lettre adressée aux propriétaires d'entreprises agricoles enregistrées et dont copie conforme a été envoyée à l'Union des producteurs agricoles (UPA) ;

CONSIDÉRANT QUE la personne désignée pour procéder à la caractérisation des rives se doit de posséder des qualifications particulières propres à ce mandat;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par M. Patrick Bernard;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-167

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER l'offre de service type « clé en main » pour chaque caractérisation au montant de 150.00 \$, taxes en sus, pour les cours d'eau verbalisés, et 75.00\$, taxes en sus, pour les fossés de chemin. Ce tarif inclue notamment :

- Expertise sur le terrain et mesurage;
- Production d'un rapport complet à la directrice générale;
- Présence au tribunal lorsque requis.

DE MANDATER M. Patrick Bernard pour procéder à la caractérisation des rives visant l'application réglementaire relative au respect des bandes riveraines;

DE NOMMER M. Patrick Bernard inspecteur municipal dans l'exécution de son mandat pour l'application du règlement 496-2013;

DE NOMMER M. Patrick Bernard inspecteur en bâtiment dans l'exécution de son mandat pour les articles visant l'application du règlement d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 VENTES DE GARAGE – 1er - 2 ET 3 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que le conseil veut encourager ce type de commerce qui promeut le recyclage;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-168

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D'OFFRIR à la population l'opportunité de tenir une vente de garage sur les terrains privés la fin de semaine du 1er, 2 et 3 septembre 2018;

D'EXONÉRER les citoyens et citoyennes voulant organiser une vente de garage du coût du permis de 15\$ requis dans de tels cas.

La publicité sera publiée dans le journal local seulement, sur la page Facebook et sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 434-26-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 434-2006 CONCERNANT LES NORMES APPLICABLES SUR LES RÉSIDENCES DE TYPE BI-GÉNÉRATION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire assouplir les normes concernant les

résidences deux générations;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 avril 2018;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 7 mai 2018 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

ATTENDU QUE les dispositions contenues au présent règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum suite à la publication d'un avis à cet effet;

2018-06-169

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 4 juin 2018, le règlement intitulé « Règlement numéro 434-26-2018, modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006 concernant les normes applicables sur les résidences deux générations »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

13.1 PARC ELPHÈGE-FILIATRAULT, TERRAINS DE SOCCER ET DE BALLE – INSTALLATION DE TOILETTES

CONSIDÉRANT QUE le parc Elphège-Filiatrault, les terrains de soccer et de balle sont fortement utilisés pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes familles et cyclistes utilisent également les installations;

CONSIDÉRANT QUE les toilettes ne sont pas accessibles près de ces installations;

2018-06-170

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU:

D'INSTALLER deux (2) toilettes chimiques, soit une près des terrains de balle et de soccer et l'autre au parc Elphège-Filiatrault;

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à la location de deux (2) toilettes chimiques auprès de la compagnie Les cabinets Maska pour une période de cinq (5) mois. Le coût total pour cinq (5) mois est de 1 500.00, taxes en sus, incluant l'installation et la désinstallation des toilettes.

D'ENTÉRINER la dépense déjà effectuée pour le mois de mai 2018.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 « Entretien et réparation - Parc ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 PARC ELPHÈGE-FILIATRAULT - RÉFECTION DE L'ALLÉE PIÉTONNIÈRE

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'amélioration doivent être apportés à l'allée piétonnière située au centre du parc Elphège-Filiatrault;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

2018-06-171

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER l'entreprise "Pavage Michel Perron" pour la pose et la compaction d'asphalte recyclée sur le sentier pour un montant de 1 500.00\$ taxes en sus.

DE MANDATER l'entreprise "Transport Mathieu Paquin inc." pour le transport d'environ 200 tonnes d'asphalte recyclée au coût de 14.00\$ la tonne, soit un montant total de 2

800.00\$ taxes en sus pour les matériaux;

Cette dépense au montant de 4 300.00\$, taxes en sus., est attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 « Entretien et réparation - Parc».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.3 JEUX D'EAU – MANDAT D'ANALYSE D'EAU

CONSIDÉRANT la mise en fonction des jeux d'eau à eau recyclée;

CONSIDÉRANT QUE le système de recirculation des jeux d'eau correspond à la définition d'un bassin selon l'article 4 du *Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prélever ou faire prélever des échantillons d'eau pour le contrôle des bactéries coliformes fécales, ou *Escherichia coli*, et de la turbidité et que ces échantillons sont prélevés à la fréquence minimale d'une fois aux 2 semaines d'exploitation pour les bassins extérieurs;

CONSIDÉRANT l'offre de services du laboratoire "Groupe Environex" et que cette firme est un laboratoire accrédité par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 118.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

2018-06-172

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétraut,
Appuyée par Mme Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER "Groupe Environex" pour l'analyse d'eau de baignade des jeux d'eau selon les termes énoncés à la soumission L-16666, soit un montant de 16.50\$ pour les deux analyses requises, à une fréquence d'une fois aux 2 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.4 LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – COTISATION ANNUELLE

2018-06-173

Sur la proposition de Mme Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

DE RENOUVELER l'adhésion à *Loisir et Sport Montérégie* pour l'année 2017-2018 et d'autoriser le paiement de cotisation au montant de 25.00\$, taxes en sus;

DE NOMMER le coordonnateur des Loisirs, à titre de personne responsable de la municipalité.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 13000 494 «administration – cotisation»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. AUTRES SUJETS

14.1 MÉMOIRES ROCHVILLOISES – PROJECTION DU DOCUMENTAIRE - RÉPARTITION DES FRAIS

CONSIDÉRANT la présentation à la population du documentaire « Mémoires Rochvilloises – un patrimoine à préserver » le 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT les factures relatives à cette présentation;

2018-06-174

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétraut,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement des factures suivantes :

NOM	FACTURE	DESCRIPTION	MONTANT NET
Boulevard Musique	157046	Location matériel de son et de projection	1947.52\$
Communication Serdu inc.	104790	Vente de coffrets DVD et conversion au format DVD-Vidéo	723.36\$
Ève-Mary Thai Thi Lac	n/a	IGA (breuvages) Tim Hortons (timbits)	92.24\$
		Total :	2 763.12\$

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 70259 671 «Mémoires Rochvilloises» en s'appropriant les sommes nécessaires au surplus accumulé non-affecté, jusqu'à concurrence d'une dépense totale du projet de 18 162.00\$

L'excédent de la dépense du projet sera attribuée au poste budgétaire 02 29000 699

« Programme soutien à la criminalité »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 DEMANDE DE LA FABRIQUE

Point reporté

15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2018-06-175

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 21h07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Dominique Plouffe Secrétaire-trésorière adjointe
pour Nancy Carvalho

Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière adjointe.